



Le pin est bien présent dans les espaces verts et dans certains jardins particuliers. Il peut être atteint par le champignon *Sphaeropsis sapinae*, responsable d'une maladie appelée « dépérissement des pousses du pin ». Le dessèchement des aiguilles et des rameaux dû à la maladie fait perdre aux arbres leur intérêt esthétique et entraîne parfois une réduction de croissance et de vigueur, voire la mort des sujets.

Éléments de reconnaissance

∞ Dessèchement des pousses de l'année

La plupart des infections ont lieu au printemps (avril à juin) au niveau des pousses en croissance. Les aiguilles infectées jaunissent, roussissent (photo 1) puis prennent une couleur gris cendre à brune. Les pousses atteintes restent parfois petites et peuvent se courber en forme de crosse. Le plus souvent, les symptômes sont d'abord visibles sur les branches basses.



1 - Dessèchement des pousses de l'année



2 - Fructifications noires sur les aiguilles



3 - Ecoulement de résine

∞ Apparition de fructifications noires sur les aiguilles et les cônes

Pendant l'été, les fructifications du champignon font leur apparition au niveau des aiguilles (photo 2), en particulier sous la gaine située à leur base. Elles ont la forme de petites ponctuations bombées de couleur noire, de 0,2 mm de diamètre. On peut aussi les observer sur les cônes de 2 ans, formés l'année précédente. Ces fructifications assurent la conservation du champignon pendant l'hiver.

∞ Formation de chancres sur les branches et le tronc

Sur certains sujets, la maladie entraîne des nécroses visibles au niveau des branches de plus d'un an ou sur le tronc : l'écorce devient brune à légèrement violette puis noircit.

∞ Ecoulement de résine

L'écoulement peut être visible sur les pousses de l'année (photo 3) ou bien au niveau des zones nécrosées sur les branches et le tronc.

Éléments de protection

Sphaeropsis sapinae est un champignon de faiblesse, qui se développe plus facilement sur des conifères stressés et affaiblis par les conditions de leur environnement (sècheresse ; sols peu profonds, mal drainés, compactés ou secs, etc). Les mesures prophylactiques et culturales sont prioritaires pour empêcher l'infection et limiter l'extension de la maladie :



Pin atteint par *Sphaeropsis sapinae*

- ◆ Ramasser et détruire les cônes, aiguilles et rameaux morts qui constituent la principale source de conservation du pathogène pendant l'hiver ;
- ◆ Tailler et détruire les rameaux atteints : une taille sanitaire peut permettre de réduire la gravité de l'attaque ; pratiquer l'élagage en période sèche ;
- ◆ Maintenir la vigueur des plantes en évitant les déséquilibres alimentaires et le stress hydrique : arroser et fertiliser si nécessaire, développer des mesures d'économie d'eau grâce au paillage du sol par exemple ;
- ◆ Respecter une distance de plantation qui permette la circulation de l'air entre les arbres, favorise l'évaporation et limite le maintien d'humidité sur les aiguilles ;
- ◆ Protéger les arbres des attaques d'insectes qui peuvent les affaiblir et créer des portes d'entrée pour le champignon ;
- ◆ Sur les sites atteints, raisonner le choix des espèces végétales selon leur sensibilité à la maladie. Le pin noir d'Autriche (*Pinus nigra spp nigra*) et le pin noir de Corse (*Pinus nigra spp laricio*) sont particulièrement touchés. Mais la maladie atteint aussi d'autres espèces de pin (*Pinus sylvestris*, *Pinus mugo*, *Pinus ponderosa*, *Pinus radiata*, etc) voire d'autres conifères (certains sapins, épicéas et cyprès, le sapin de Douglas, le cèdre du Japon, etc). Quel que soit le site, éviter les plantations de masse de pin noir.

Appliquer la protection intégrée en utilisant différentes méthodes complémentaires



Toute reproduction même partielle est soumise à notre autorisation
 Crédits photographiques et prises de vue : Anne RICHARD pour le dessèchement des pousses et le pin atteint par *S. sapinae* ; FREDON Nord Pas-de-Calais
 (Sophie QUENNESSON, Karine PETIT).

Références bibliographiques sur demande

Fiche réalisée avec la participation financière du Conseil Régional Nord Pas-de-Calais et de l'Union Européenne (FEDER, Fonds Européen de Développement Régional)